

Madame, Monsieur,

Plutôt que de retranscrire les recommandations de l'ARS, je préfère vous adresser la dernière version officielle.

Vous pourrez constater que nous essayons de respecter au maximum ces consignes en y ajoutant un peu de souplesse.

Vous pourrez essentiellement constater un désaccord sur le fait de réunir le Conseil de Vie Sociale pour obtenir un avis, compte tenu des risques qu'il y a à se réunir, même si nous pourrions le faire dans une salle de la ville suffisamment grande pour nous accueillir avec les mesures de distanciation.

Nous sommes en train d'étudier, grâce aux moyens techniques en notre possession un autre moyen de recueillir l'avis de chacun des membres de ce CVS.

En revanche je m'applique à informer le CVS de tous les courriers et mesures que nous mettons en place. Je rappelle que le CVS ne fait qu'émettre un avis et qu'en période de crise seuls, le Directeur et le Médecin Coordonnateur prennent les décisions concernant les consignes à appliquer. J'ai reçu un avis d'un membre du CVS après la dernière information et j'en ai pris acte en accord avec les textes que je vous envoie.

Vous voudrez bien porter une attention particulière au passage sur les difficultés rencontrées avec certaines familles qui ne respectent toujours pas les recommandations (Horaires non respectés, pas de port du masque pendant l'entretien, non respect des distances, plus de personnes qu'autorisé et toucher).

Je vous rappelle que le temps qui vous est imparti lors des visites, doit être le même à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Le protocole en cas de non respect de ces mesures barrières peut entraîner un isolement du Résident pendant 7 jours. Un test sera opéré à l'issue de cette période et les visites interrompues durant toute la période.

Je vous rappelle que le surnombre de personnes en visite n'étant pas inscrites à l'accueil ne permettra pas de tracer un éventuel cluster.

Je vous laisse maintenant profiter de la prose de notre administration.

En espérant répondre au mieux à vos attentes je vous prie de croire, Madame, Monsieur à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur



Le Chant des Pins
EHPAD
Le chant des pins
BP 10 - 40201 MIMIZAN CEDEX
Tel : 05 58 09 11 66 Fax : 05 58 09 53 91
www.lechantdespins.fr

J.F. BOURREL